



**SNPTRI**  
**Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux  
et Infrastructures**

**Direction Territoriale Centre -Bourgogne**

**Déclaration préalable à la CLSSCT du 31 mars 2026**

Monsieur le Président,

La CGT souhaite rappeler, une nouvelle fois, la nécessité d'aménager les horaires de travail pour les personnels d'exploitation de l'établissement lors des épisodes caniculaires. Depuis plusieurs années, nous avons multiplié les demandes et sollicité la direction pour mettre en place des mesures concrètes afin de protéger la santé des agents les plus exposés. Cependant, ces demandes ont été systématiquement rejetées, et ce, malgré la légitimité de nos préoccupations.

Nous insistons sur un point fondamental : la santé des agents ne se négocie pas. L'employeur a une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité au travail, et nous avons à cœur de rappeler que l'article L131-6 du Code général de la fonction publique est clair à ce sujet. Il stipule que « des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux agents publics durant leur travail ».

La CGT réitère, avec une détermination sans faille, l'urgente nécessité d'aménager les horaires de travail pour l'ensemble du personnel d'exploitation de la DTCB pendant les périodes de fortes chaleurs. Malgré nos multiples demandes et interventions, il est évident que la direction n'a pas pris la pleine mesure des enjeux sanitaires liés à ces conditions extrêmes. En 2025, après quatre signalements sous l'outil « Gasper », où les services de secours ont été sollicités pour les agents d'exploitation, la direction a enfin pris conscience de la gravité de la situation. Toutefois, les mesures proposées demeurent insuffisantes, notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les conditions de sécurité. Le rejet des demandes légitimes de la CGT n'est ni acceptable ni compréhensible, d'autant plus que la loi impose un cadre strict pour la protection des agents.

Les aménagements proposés par la direction, comme l'extension de l'amplitude de travail de 9h à 12h sur les plateaux d'écluses, ne sont en rien une amélioration des conditions de travail, bien au contraire. L'augmentation du temps de présence sur le site sous une chaleur extrême, sans aucune protection ou possibilité de répit, est une véritable dégradation des conditions de travail. Le règlement proposé, avec des paliers de température décidés de manière unilatérale, est-il basé sur des études sérieuses ? Il ne tient compte en aucun cas des réalités du terrain.

De plus, il est inenvisageable qu'un plan canicule et fortes chaleurs ne s'applique pas à l'ensemble des personnels d'exploitation de la DTCB. Même si certains ouvrages sont mécanisés, leur

manœuvre s'effectue en plein soleil, et les risques ainsi que la pénibilité du travail sont bien réels. Un patrouilleur, qui enlève les embâcles aux écluses, ne reste pas la journée entière dans un véhicule climatisé, pour peu qu'il soit climatisé. La tâche est particulièrement ardue, surtout avec la prolifération de plantes invasives sur le territoire, qui aggrave l'exposition aux fortes chaleurs. Il est donc crucial que des mesures soient prises pour garantir la santé et la sécurité de ces agents, tout comme pour l'ensemble du personnel d'exploitation.

La CGT dénonce également les incohérences flagrantes de ce règlement, comme celles observées à St-Léger-les-Vignes, où une pause de 3h est accordée, alors qu'à Decize, à 2 km, les agents n'ont droit qu'à 2h. Pourquoi ces disparités alors que les conditions de travail sont identiques ? La situation est similaire à Auxerre, Migennes, St-Jean-de Losne, et nous en oublions peut-être. De plus, il est absurde de demander aux agents de rester en plein soleil pendant ces pauses, ou de rentrer chez eux avec leur véhicule alors que les coûts de carburant sont élevés et grimpent en flèche.

La CGT rappelle que la construction d'abris pour les éclusiers afin de permettre l'accès à l'électricité, l'eau potable, les sanitaires, ainsi que la végétalisation des plateaux d'écluse pour offrir de l'ombre et un peu de fraîcheur, tout comme la dotation d'équipements de protection contre la chaleur, sont des exigences légitimes et urgentes. L'attente de ces mesures depuis trop longtemps est inacceptable.

Nous exigeons, avec force, que le règlement sur les fortes chaleurs soit révisé en urgence et que les points suivants soient mis en place immédiatement :

- Des horaires aménagés pour tout le personnel d'exploitation en journée continue (7h30/15h30) pour l'ensemble de la DTCB, sans perte de rémunération ni impact sur le temps de travail.
- Que les « températures palier » soient révisées et ajustées à des seuils raisonnables, au minimum ceux proposés lors des groupes de travail.
- La présentation et la mise en œuvre d'un plan de végétalisation des plateaux d'écluse.
- La présentation d'un plan de construction d'abris éclusiers là où il en manque, permettant un accès à de l'électricité, à de l'eau et à des sanitaires.
- La dotation de véritables équipements de protection individuelle (EPI) contre les fortes chaleurs pour le personnel d'exploitation.

Enfin, la CGT annonce qu'il est désormais inenvisageable de participer à toute discussion sur ce plan canicule et fortes chaleurs, que ce soit en CSSCT ou en CSA, tant que les demandes légitimes des agents ne seront pas prises en compte. La CGT alerte également la Direction sur les risques juridiques liés à la non-application des aménagements d'horaires canicule et fortes chaleurs, comme l'impose la législation en vigueur, et les conséquences dramatiques que cela pourrait avoir sur la santé des agents travaillant en pleine canicule.

La CGT appelle donc à des mesures immédiates et concrètes pour assurer la protection de la santé des agents de la DTCB face aux épisodes de fortes chaleurs. Nous restons déterminés à faire respecter nos revendications pour un travail sûr et respectueux des conditions de santé.

Les représentants CGT à la CLSSCT